

Règles de fonctionnement en classe

Prof : Mireille Hubert

1. La présence aux cours est essentielle, mais il va de la responsabilité de l'étudiante de choisir de s'y présenter si tel est son INTÉRÊT. Advenant le cas où l'intérêt de participer aux activités **LIÉES** au cours n'y est pas, l'élève est invité à évaluer la pertinence de sa présence et agir en conséquence. Elle ou il devra, bien entendu, assumer l'impact de ses absences (re : Politique d'évaluation des apprentissages du Cégep A-T).
2. Les retards ne sont pas appréciés. Lorsque le cours est commencé, l'étudiante ou l'étudiant retardataire doit attendre la pause suivante pour pouvoir intégrer le cours. Il est alors de sa **RESPONSABILITÉ** de signer la liste de présence à son arrivée. Si l'élève appelle avant le début du cours pour avertir de son retard, elle ou il pourra à ce moment intégrer la classe à son arrivée.
3. Sur le plan des attitudes, le **BOURRASSAGE** (en parole et en geste), quel qu'il soit et envers qui que ce soit, n'est pas toléré. Exprimer notre mécontentement doit se faire autrement. L'élève est donc invité à expérimenter d'autres moyens ou à **sortir** de la classe.
4. L'élève doit être attentive ou attentif à :
 - éviter le verbiage (si l'élève a besoin d'une clarification, qu'elle ou il pose sa question à l'enseignante ou au groupe).
 - ne pas couper la parole à ses collègues et à l'enseignante (particulièrement si l'intervention est hors sujet) ;
 - faire preuve de savoir-vivre (la **GROSSIÈRETÉ** et les **INSULTES** sont à proscrire ; éviter aussi le bruit avec ses livres cartables, coffres à crayons... et enfin, **ATTENDRE** la **FIN** du cours pour ranger son matériel) ;
 - lever la main pour prendre la parole en groupe classe ;
 - surveiller son ton de voix lorsqu'elle ou il s'adresse à l'enseignante et à ses collègues ;
 - faire l'effort d'être de bonne humeur et de mettre sa vie privée en veilleuse le temps du cours ;
 - être organisé dans ses cartables et autre matériel afin de se retrouver facilement.
5. En classe, l'élève attend les pauses pour quitter la classe ; les sorties et les entrées impromptues sont à éviter.
6. L'entraide et le soutien entre élèves sont fortement encouragés

LORS DES LABORATOIRES

6. Une participation active et **CONSTRUCTIVE** des élèves est exigée.
7. Le babillage est à éviter y compris avec les membres des autres équipes de travail.
8. L'étudiante doit s'assurer de bien comprendre les instructions et s'y **CONFORMER** à moins de modifications explicites.

- L'élève qui s'absente de plus de 9 hrs (soit 15% des hrs de cours) sera obligatoirement rencontrée par la professeure et encourt l'exclusion du cours telle que le stipule la Politique d'évaluation des apprentissages du Cégep A-T.
- Le non respect de ses règles peut aussi amener l'exclusion de l'élève du cours.
- Pour y revenir, à moins que l'exclusion ne soit définitive (re : Politique d'évaluation des apprentissages du Cégep), l'élève devra obligatoirement rencontrer la professeure. À noter qu'advenant ce cas, **CE SERA À L'ÉLÈVE** de faire les démarches nécessaires pour revenir en classe.
- Au besoin, l'équipe départementale sera informée des interventions effectuées et prendra les mesures qui s'impose.